

Foire à questions « Images sur Glace » Participants du spectacle Patinage Plus

La participation est-elle obligatoire ?

La participation au spectacle est volontaire. Cependant, tous les patineurs sont invités et encouragés à participer afin de partager les habiletés de patinage qu'ils ont acquis dans un numéro chorégraphié par des professionnels pour le plaisir d'un public composé de famille et d'amis.

Mon enfant vient de commencer à patiner cette année, est-il/elle assez avancé pour participer au spectacle?

Le spectacle est ouvert à tous les patineurs inscrits durant la saison Automne-Hiver 2025-2026. Les patineurs DOIVENT être capables de suivre les instructions et de coopérer dans un groupe. Nos entraîneurs conçoivent leurs numéros de spectacle pour surligner le niveau de patinage approprié, permettant à tous les patineurs de participer et de prendre plaisir de leur expérience. Vous ne pouvez vous inscrire que pour les catégories Patinage Plus dans lesquelles votre patineur est éligible pour patiner.

Quant ont lieu les pratiques de spectacle?

Les pratiques de spectacle Patin pour les groupes de Patinage Plus sont à même temps que les sessions d'Automne-Hiver.

Le temps des pratiques de spectacle est sur la page web pour le spectacle, votre reçu d'inscription, ainsi que sur votre calendrier personnel sur votre compte.

Mon patineur doit-il être présent à toutes les pratiques ?

Puisqu'il n'y a que 6 périodes de pratique, nous demandons aux patineurs d'être présents à toutes les pratiques, mais nous comprenons qu'un patineur doive s'absenter à cause d'une maladie. Veuillez garder en tête que chaque patineur est intégral au numéro de spectacle et que leur absence peut gêner la performance des autres patineurs dans le groupe. Des pénalités peuvent s'appliquer, si votre enfant ne satisfait pas les exigences de présence.

Pendant combien de temps mon enfant sera-t-il sur la glace durant le spectacle ?

Les participants en Patinage Plus auront 1 numéro de groupe et ils participeront à chaque finale. Même si cela ne semble pas comme beaucoup de temps sur la glace, les jeunes membres de Patinage Plus voient ça comme un événement excitant et important.

Dans quel spectacle mon enfant patinera-t-il ?

Les patineurs inscrits à Patinage Plus mardi peuvent s'inscrire sur les cours de samedi ou dimanche pour le spectacle annuel sur glace "Images Sur Glace" le samedi 25 avril et dimanche 26 avril.

La pratique générale est-elle obligatoire ?

Oui, la pratique générale est obligatoire. La pratique n'est pas ouverte au public. La pratique générale est prévue de finir approximativement 2 heures après l'arrivée des patineurs. Les patineurs doivent porter l'uniforme complet du club, des collants beiges, un casque et leur étiquette.

Est-ce que je peux rester avec mon enfant durant le spectacle ?

À cause du grand nombre de participants, l'accès aux corridors et aux chambres est réservé aux patineurs et aux bénévoles.

Est-ce que je dois acheter un costume ?

Le club est responsable pour la location des costumes pour le numéro de votre enfant. Vous n'avez pas à acheter de costume.

- Tous les patineurs doivent porter leur uniforme complet et leur étiquette à chaque pratique et au spectacle.
- Le patineur doit apporter son casque (si applicable).
- Tous vêtements et équipements doivent être identifiés au nom du patineur.

Mon enfant recevra-t-il un repas ?

Le club ne fournira PAS de repas. Une petite collation sera fournie durant l'entracte lors des jours de spectacle. Veuillez-vous assurer que votre enfant ait mangé avant son arrivée. Si un patineur a des allergies ou des intolérances alimentaires, veuillez fournir une NOTE énumérant les allergies ou les intolérances alimentaires. Les patineurs **ne doivent PAS** amener de la nourriture contenant **des arachides ou des produits de noix**.

Pourquoi mon enfant ne peut-il pas ramener son équipement après la pratique générale ?

Afin de s'assurer qu'aucun équipement ne soit oublié ou égaré. Les enfants **DOIVENT** laisser leurs patins dans les chambres après la pratique générale jeudi le 23 avril. Ils quitteront l'aréna avec leurs souliers normaux. Les patins et l'équipement ne seront ramenés qu'après la fin du spectacle.

Y-a-t-il un objets-perdus ?

Le club tentera de collecter tous vêtements et tous équipements restants après le spectacle. Ces derniers seront récupérables au bureau du club à partir du 30 avril. Veuillez envoyer un courriel pour s'assurer qu'un bénévoles soit présent.

Y-at-il des coûts supplémentaires ?

- Les billets pour que la famille et les amis puissent regarder les performances seront disponibles à partir de la 2^e semaine de avril au coût modeste de 15\$ par personne. Les sièges sont numérotés et le billet que vous achetés est garanti.
- Si vous vouliez acheter un USB, il serait disponible en prévente pour le coût modeste de 40\$.
- Un professionnel prendra des photos individuelles et de groupe de haute qualité pour nos patineurs, qui seront disponible durant le spectacle (argent comptant seulement) .
- Vous devez chercher vos enfants au plus tard 15 minutes après chaque pratique de spectacle et chaque représentation de spectacle. Un frais de 10\$ par bloque de 5 minutes s'appliquera pour les parents qui viendront chercher leurs enfants en retard.
-

Pénalités

Le club subventionne le coût de la location du costume à condition que le patineur assiste à toutes les pratiques, à la pratique générale et aux deux représentations du spectacle. Si le patineur ne peut pas être présent à toutes les activités, des frais peuvent s'appliquer.

Que se passe-t-il si mon enfant change d'avis et ne souhaite pas participer après son inscription ?

Tous les costumes doivent être commandés et le matériel nécessaire au spectacle doit être acheté. Les frais d'annulation selon la politique du spectacle s'appliqueront.